L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 78 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 31 DECEMBRE 1881.

L'IRLANDE ET L'ECOSSE.

On sait que MM. Healey et Egan, délégués de la ligue agraire d'Irlande, sont arrivés à la Nouvelle Orléans, où ils ont été reçus avec enthousiasme par leurs compatriotes. Ils parcourent les Etats-Unis dans le but de provoquer les sympathies américaines en faveur du peuple irlandais, et de solliciter les fonds nécessaires au maintien de l'agitation que Parnell et ses compagnons entretiennent de la prison où les retient le gouvernement anglais. Un peuple libre ne peut avoir que de vives sympathies pour une population qui réclame les droits de l'homme et qui souffre à la suite d'une lutte inégale, mais soutenue avec courage. Les Irlandais sont nombreux parmi nous; quelques-uns sont arrivés à la fortune. On a remarqué que, quoique très attachés à leur patrie d'adoption, ils ont conservé le culte pieux de la terre natale. Ils gémissent de la situation de leurs concitoyens, et, jusqu'ici, ils se sont montrés généreux à contribuer, de leurs vœux et de leur argent, à la lutte engagée. Leur zèle va être ranimé par la présence ici des deux délégués.

Un puissant auxiliaire arrive à l'Irlande. Une autre race vaincue, l'Ecosse, entre en lice. Une grande assemblée de fermiers a été tenue à Aberdeen. Quarante mille fermiers, disent les journaux anglais, y étaient représentés. On a constaté, tout d'abord, que, dans les quelques mois qui ont séparé l'annonce de la formation de la ligue et sa première assemblée, plusieurs grands propriétaires avaient fait de larges concessions à la pensée qui avait présidé à sa création; mais ces concessions ne sont que partielles; il reste qu'elles doivent être générales, a dit le président, et c'est pour atteindre ce but, c'est pour que les membres présents eussent une occasion favorable de manifester leurs désirs que le meeting a été convoqué.

Trois propositions soumises à l'assemblée ont été adoptées avec enthousiasme:

1. Les redevances doivent être modifiées en raison des changements survenus dans la situation générale;

2. Les droits de *substitution* et *d'absence* accordés jusqu'à présent par la loi aux *Lord Lords*, doivent être *abolis*;

3. Le meeting prie le gouvernement de présenter, à la prochaine session du Parlement, un projet de loi assurant aux tenanciers la totalité de l'augmentation de valeur que, par leur travail, ils donnent aux terres qui leur sont confiées.

De ces trois propositions, la seconde est celle qui menace le plus directement l'aristocratie anglaise qu'il est maintenue par cette loi de substitution et d'absence—cet obstacle contre lequel vient se briser le principe primordial de la division des terres entre les héritiers d'une même famille. D'après une loi qui date de plus de huit cents ans, les terres seigneuriales, constituées en majorats, reviennent intactes à l'aîné de la famille, ou à son représentant mâle; dans le cas d'absence d'héritier direct.

Mais l'abolition de cette loi trouvera-t-elle dans parlement dans les deux Chambres? Il est possible que le projet soit bien accueilli par la Chambre des Communes qui, dans de nombreuses circonstances, a forcé la Chambre des Lords à de graves concessions. Pour cette dernière, la question, ainsi posée, se résume en ces mots du grand orateur anglais: "To be or not to be," et, dans ces conditions, l'opposition sera ardente.

Quoi qu'il en soit, un souffle d'émancipation passe sur la Grande Bretagne. Il sera resté maintenant à attendre les conséquences de la situation nouvelle qui va mettre à l'épreuve la vieille constitution anglaise.

Législature de la Louisiane.

CINQUIÈME JOUR DE LA SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE.

SÉNAT.

M. Harpin, du comité de finance, fait un rapport favorable avec amendements sur le bill de la Chambre pour le placement des fonds d'intérêt en bons des Etats-Unis. Le principal amendement bifle les mots: "les bons à 3 pour cent seulement."

M. Marston soumet un rapport de minorité dont nous avons déjà fait l'analyse et qui se prononce pour un placement de fonds dans les banques d'Etat.

M. Hardie demande que le bill de Hearse soit référé de nouveau au comité de finance.

M. Watkins demande la raison de ce délai et M. Robertson répond que rapport sur le bill a été fait au Sénat afin qu'il pût être la une seconde fois et référé.

Le comité de finance demande que les amendements qui dent être volumineux soient imprimés; ils formeront presque un substitut au bill de la chambre, et nécessitent un examen sérieux. Pas d'objections, et les amendements sont envoyés à l'impression.

Le Sénat, en séance exécutive, confirme la nomination de M. E. P. Lavilleboevre, comme administrateur de l'Université de la Louisiane.

M. Péry présente une résolution ordonnant notamment le comité des dépenses contingentes de la Sénat et de la Chambre à payer pour l'usage du bureau des impressions la somme de $200 ou ce qui en sera nécessaire pour couvrir les frais de voyage des membres.

Sur motion de M. Watkins, le bill de la chambre autorisant le gouverneur à pourvoir des officiers pour la vente de la Maison d'Etat, est remis à cinq jours.

La résolution fixant les salaires des officiers et des employés du Sénat passe.

Le bill de la Chambre relatif aux corporations ayant un objet littéraire, scientifique ou religieux, passe finalement.

Le Sénat se retire en séance exécutive et s'ajourne sans expédier aucune autre affaire, afin de donner au comité de finance plus de temps pour consulter à l'égard de bill de licence.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

M. Davidson présente une résolution pour payer au commissionnaire de la Chambre 50 cents par jour pour la session extraordinaire. Adoptée au moyen de la suspension du règlement.

L'orateur soumet M. Garrett remplace du comité des mémoire à la place de M. Gregory, excusé.

Le comité spécial délégué dans son rapport que les comptes de l'Hon. E. C. Cronin, ex-membre du comité du fonds enseignement est correct.

Le comité sur la milice fait un rapport favorable sur la résolution de M. Hotchkiss pour pourvoir à la Garde Nationale d'Etat, avec l'amendement qu'il soit pourvu à cela autant que les ressources de l'Etat le permettront.

La Chambre alors se forme en comité général, sous la présidence de M. Jeffries, pour examiner le bill du revenu. Ce bill est repris à sa vingtième section. Cette section contient la formule du serment qui sera prêté par le contribuable avant qu'il fasse son rapport à l'assesseur: "Je jure qu'il est *bien* de propriété ne pourrait pas être vendu à plus haut prix et qu'une propriété semblable, d'égale valeur, pourrait être achetée pour ce prix, suivant mon opinion, mon jugement et ma croyance, ainsi que Dieu me soit en aide!"

M. Harris propose de biffer tout cela et de borner le serment à ces mots: Je jure, ou l'affirme que l'évaluation de chaque item de propriété dans la liste ci-dessus est la valeur estimée en toute franchise. Adopté.

La section 21 porte que si les assesseurs trouvent que la liste des propriétés imposables fournie par toute personne est incomplète ou inexacte, ils y ajoutèrent tout fait un supplémentaire contenant une description et une évaluation de tous les biens de la personne négligeant la dite liste qui a été omise ou incorrectement décrite, et la description des biens dans la dite liste supplémentaire sera regardée comme correcte, jusqu'à ce qu'elle soit mise de côté par des procédures judiciaires.

La convenance de permettre aux assesseurs de réviser les évaluations faites par les contribuables est mise en question par M. Fenner.

Le bill est défendu par M. Cosgrove.

Le Sénat donne avis qu'il a fait des amendements au bill de la Chambre No 3, relatif aux legs faits à des corporations d'église ou d'instruction. La Chambre adopte ces amendements.

L'Orateur signe le bill.

Un message du gouverneur annonce qu'il a approuvé et signé le bill faisant une allocation pour couvrir les frais de l'assemblée générale pour cette session spéciale extraordinaire.

L'examen du bill du revenu est repris en comité général.

M. Seay demande que la section 23 qui institue les jurés de police dans les diverses paroisses de la campagne, comme Bureau d'égalisation et d'arbitrage où une difficulté existe entre les assesseurs et les contribuables.

Une discussion s'élève et dure quelques heures, à la suite de laquelle une majorité que la section sera maintenue.

La séance est alors suspendue jusqu'à progrès à la chambre, tout demandant la permission de siéger de nouveau.

La chambre suspend la séance jusqu'à 7 heures et demie.

A 7 heures, la Chambre est de nouveau appelée à l'ordre. Elle se forme en comité général pour reprendre la discussion du bille de revenu. Les autres sections sont adoptées, mais le vote par oui et par non étant appelé pour faire grossoyer le bill, la Chambre, par 34 contre 28, s'y refuse et elle s'ajourne à samedi, à midi.

Les compagnies d'assurances ont élevé le taux sur les marchandises d'Opera Puff.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

La cruche a toujours du Pécho, et quoi qu'obstinément jeudi soir Mme Gerster dans la *Traviata*, a été assez brillant pour qu'il fut retenti aux quatre coins de notre ville. Nous avons lieu de penser que l'un de ses premiers effets sera de remplir, aujourd'hui, la salle de l'Opéra, où Mme Gerster chantera ce matinée *La Sonnambula*, l'un de ses rôles les plus complets, sinon le plus complet. L'affiche annonce que c'est la dernière matinée où elle paraîtra.

Ce soir, charmant spectacle aussi—*Un Ballo in maschera* dont l'interprétation promet, sonfie qu'elle est à Mmes Lesli-Maton, Pisanelli, et à MM. Giannini et Ciapini.

Demain, dimanche, représentation extraordinaire, *Il Trovatore*.

Une Soirée de Gala en perspective.—Nous apprenons que l'Union Française a conclu, avec M. Strakosch, des arrangements pour une représentation extraordinaire dont la date est fixée au dimanche, 22 janvier.

Nous donnerons plus tard la composition du spectacle.

Encore un succès, sans doute, à mettre à l'actif de l'Union qui nous a d'ailleurs habitués à l'agréables surprises.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

GRAND OPERA HOUSE.—S'il fallait en juger par l'accueil bhaleureux qui a été fait à Mlle Geneviève Ward, hier soir, et par l'auditoire aussi nombreux que choisi qui assistait à la représentation de Forget-Me-Not, on en conclurait naturellement que le public de notre ville verra avec peine arriver le moment où cette artiste devra nous laisser, et tiendra à lui donner une dernière preuve de son estime. Mlle Ward a comme d'habitude interprété avec un talent remarquable le rôle de Stéphanie, l'aventurière. Nous avons déjà dit ce que nous pensions d'elle dans le drame de Forget-Me-Not; et nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur son compte; mais il ne nous est pas permis de supposer qu'une femme dont l'accent anglais étant si pur et si correct pût en même temps articuler le français d'une façon si remarquable. Nous devons l'avouer, nous avons été surpris, étonnés, et si l'affiche n'est porté son nom, et si nous n'avions pas été persuadés de reconnaître Mlle Ward, nous nous serions cru le jouet de quelque illusion. Nous avons souvent entendu la pièce comédie intitulée "La Pluie et la Beau Temps," interprétée par des artistes français, mais nous devons le dire à la louange de Mlle Ward qu'elle ne le cède en rien aux actrices dont nous voulons parler. Il est vraiment regrettable que l'engagement de Mlle Ward tire à sa fin, car notre population franco-créole ne fraiera, nous en sommes convaincus, un plaisir d'aller entendre une artiste de son talent, et dont il serait difficile de dire quelle est la langue-mère. Aujourd'hui au matinée "Forget Me Not".

THEATRE ST-CHARLES. — Dimanche soir, nous aurons la troupe de comédie de Hyde et Behman dont on fêtes très haut la talent. La pièce à grand spectacle de cette troupe est "Muldoon's Picnic" qui aura représentée en matinée lundi, 2 janvier, la seule matinée de nouvel an donnée en ville, ce qui n'empêchera ni la matinée de mercredi ni celle de samedi.

Les beaux cadeaux qui ont été distribués hier soir après la loterie du grand magicien Seeman:

Reçu de vente, I.G Kuyrr, 118 rue Grevier. Montre en or. H W Hodges, rue Conquet, près Dauphine.

Services à thé en argent, George Swinny, 240 rue Conde.

Services à thé en plaqué-nickel, Louise West, 417 rue Dauphine.

Frank Ross trouvé et au No 240 rue Décatur, est à donné des Opera Puffs.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Nous avons déjà annoncé que l'engagement de Joseph Murphy n'expirait que demain soir, par conséquent le grand acteur Lawrence Barrett ne paraîtra, pour la dernière fois ce soir, dans le rôle de Virginius Seaberger, ce soir, dans le rôle de Virginius Seaberger, accusé d'avoir donné la mort à deux enfants dans un accès de folie.

Le jeune acteur a été chargé de Virginius Seaberger, accusé d'avoir donné la mort à deux enfants dans un accès de folie.

La ministère publie a prononcé à la poursuite de Mme Doyle, de Marie Hall et de Marie Davis, prévenues de vol; à celle de Frank D. Haven, accusé de vols de fait; à celle d'Henri Pionchord, prévenu de détournement de fonds.

Cour du recorder Bittenberger.—Joseph H. Popelins que D. S. Gaster, membre de la police secrète, accusé de complicité dans le meurtre de Wade Hampton, ou Dad e, a été envoyé en prison en attendant l'instruction.

Marie Barbario ou Peanut, prévenue d'avoir blessé Lizzie Morris, a été envoyée à la cour criminelle. Cautionnement de $500.—Sur le chef de s'être enivrée, battue et d'avoir troublé la paix, elle a été condamnée à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police. Elle a été écroué.

Tom Williams ou Johnson, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé à la même cour. Cautionnement de $250.

Marie Gill, convalescente d'ivresse; O. White, d'ivresse et de bris de paix; Henri Wallace, de bris de paix et de langage obscène, ont été condamnés à $5 d'amende ou dix jours de geôle de police.

George Johnson, accusé de vol; Hy. Leonard et Hy. Johnson ou Jambon, prévenus de voies de fait—ont été requis de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de leur comparution.

"L'affidavit" fait contre Thos. Lewis, pour voies de fait, a été mis hors de cour.

Robert Allen, accusé de vol, a été acquitté.

Cour du recorder Davey.—M. M. J. Shahan remplace provisoirement le recorder Davey.

Anne Sullivan, convaincue de n'avoir aucun moyen d'existence, a été condamnée à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

R. M. McLelland, convaincu d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de détention à la même geôle.

Conseil municipal—La séance du Conseil, remplie de jour précédent, en égard à l'heure avancée, a été rejetée hier.

M. Heger a présenté l'ordonnance ainsi conçue: Qu'il soit et soumé que des taxes spéciales seront levées, en 1882, pour le paiement des jugements, au nombre de soixante-quinze, rendus contre la ville de la Nouvelle-Orléans par la cour du Cinquième Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane, en vertu de certains *writs* de mandamus émis par le dit tribunal. Les chiffres suivants établissent la situation:

Principal	$1,407,514 10
Intérêt	224,226 92
Dépens	10,733 17
	$1,652,864 09
Jugements en partie payés	81,523,16
Total	$1,734,337 25

Les trois lectures réglementaires subies, l'ordonnance a été adoptée; MM. Fagan, Fitzpatrick, Delamore et Gallotte votant sous protêt.

M. Delamore a dit: je vote pour l'adoption de l'ordonnance 1° Parce que la cour de circuit des Etats Unis l'exige par un arrêt final; 2° Parce que l'Etat de la Louisiane a ordonné l'émission de bons et de coupons, ainsi que la levée d'une taxe pour les payer. Comme officier ministériel, je dois obéir à la loi et au décret de la cour, bien qu'à regret; mais je signale à l'attention des membres de l'Assemblée législative la dette de conversion de la ville dans l'espoir qu'ils arriveront à son égard quelque mesure de nature à alléger le poids écrasant de ce nouvel impôt infligé à nos contribuables.

M. Guillotte, dans un langage énergique, a fait l'arrêt arbitraire de la juridiction ministérielle. Je dois obéir à la loi et au décret de la cour, bien qu'à regret; mais je signale à l'attention des membres de l'Assemblée législative la dette de conversion de la ville dans l'espoir qu'ils arriveront à son égard quelque mesure de nature à alléger le poids écrasant de ce nouvel impôt infligé à nos contribuables.

M. Guillotte, dans un langage énergique, a fait l'arrêt arbitraire de la juridiction ministérielle. Je dois obéir à la loi et au décret de la cour, bien qu'à regret; j'ai simplement exprimé de la façon suivante: En vertu de dans l'affirmative, qu'il soit bien entendu que c'est parce que j'y suis contraint. Je proteste contre une injustice aussi criante pour des raisons autres que celle de M. Delamore. Je crois qu'imposer cette taxe est un outrage à la population; que le magistrat en cette affaire a fait preuve de despotisme. Jamais, me souviendrai-t-il, d'avoir ouï dire qu'un officier exécutif ou ministériel est exécuté son mandat sous la contrainte d'une cour de justice. L'appauvrissement de nos contribuables est tel, que cette taxe équivaut à la confiscation ou dépossession de leurs biens. En vertu de la loi

---

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1881

Température, Beau temps, vents légers variables, sud, sud-est, sud, pression barométrique plus basse.

Température du 30 décembre 1881.

Thermomètre de C. DURAIPE, Opticien.

6 heures du matin	Fahrenheit 40	Centigrade 4
Midi	56	13
3 P. M.	57	13
6 P. M.	57	13

Vendredi, 30 décembre 1881.

Température (Fahrenheit) dans les villes ci-après:

Augusta, Ga	33	Louisville, Ky	25
Atlanta	39	Memphis, Tenn	43
Corsicana, Tex	55	Mobile, Ala	55
Cairo, Ill	35	Montgomery, Ala	47
Chattanooga, Tenn	33	Nashville, Tenn	37
Cincinnati, O	23	New Orleans, La	59
Davenport, Iowa	21	Omaha, Neb	28
Dubuque, Iowa	20	Pittsburgh, Pa	26
Galveston, Texas	62	Savannah, Ga	54
Indianola	62	Shreveport, La	53
Keokuk, Iowa	22	St-Louis, Mo	28
Key West, Fla	—	St-Paul, Minn	—
La Crosse, Wis	5	Vicksburg, Miss	54
Leavenworth, Kan	34	Yankton, D. T	23

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	20.00	Nashville, Tenn	18 03
Cairo, Ill	39 07	New Orleans*	7.06
Cincinnati, O	40.00	Omaha, Neb	5 01
Davenport, Ia	9.00	Pittsburgh, Pa	16 06
Keokuk, Iowa	8.02	Shreveport, La	—
La Crosse, Wis	3.06	St-Louis, Mo	17.03
Leavenworth, K	5 06	Vicksburg, Miss	32 60
Louisville, Ky	13.11	Yankton	2.09
Memphis, Tenn	29.02		

* Accusé un excès des hautes eaux de 1874.

L. DUNNE,
Sergeant Signal Corps U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits aux bureaux de santé dans les 24 heures

Mariages.

Louis Rappold à mlle Louisa Lang
Joseph Dantervis à mlle [illegible] Bourgeois,
Frances Kirst à mlle [illegible]
Andrew J Shaw à mlle Catherine E Donovan,
Samuel J Gray à mme Catherine Williams,
D A S Vaught à mme Veuve Marie Behn.

Naissances.

Mme C J Brockhoven, un garçon, 24 déc,
" Stephen Bergue, un garçon, 23 déc,
" Stephen Spitzer, un garçon, 23 déc,
" Geo A Lobsegue, un garçon, 14 déc,
" M M Malone, une fille, 27 nov.

Décès.

John Singleton, 44 ans, No 535 rue Royale, natif d'Irlande,
Betsy Anderson, 4 ans, 60 rue, coin Julia et Constantinople,
Peter Quinn, 48 ans, No 366 rue Camp, natif d'Irlande,
M Toussaint, 6 jours, Alger,
Basil Marmady, 43 ans, No 286 1/2 rue Dryade,
John Gaffar, 49 ans, rue Haward, près Jackson.

Voyageurs arrivés aux principaux hôtels.

CITY HOTEL.

Chas Coffey, Ville; J F Davis, J B Wendell et servante, Mandale; S A Miller, J W Nicol, Hertville, J K Hawes, G A Halsbouser, Dallas, Tex; A E Rainey, Mobile; L Levy, Pall; Milton Park et fam, Ila; Jas Odes, Mexia, Tex; Henry B Pace, Maryland; mme J E Shaler mme Cleens, Miss Darby, Ste-Louis; Kenny Pete, mobile; L Stafford, Aryoville; R L Jones, Tenn; Mrs A M Jones, Towanta, Miss; J W Martin, Warren, Ark; J Cooper, Pine Bluff, Ark; M L Brock, Baltimore; Thos M Wade, Miss; Mrs Wade, Miss; Mrs L M Phelps, Cina; W E Kennedy, ville; mlle Concordia, Le; E J Bryan, Lake Providence, La; Geo S Sawyer, Lake Providence, La; Geo S Sawyer, Lake Providence, La; Geo S Sawyer